

Dear Resident,



A tree health Assessment has been performed on City property adjacent to your property address. A City of Greater Sudbury Forestry Professional has inspected the tree(s) and the following was recommended:

No Immediate Action:

Removal:

The tree(s) is in significant decline, diseased or has been deemed to be structurally unsound thus has been scheduled for removal. Forestry staff will be coming to remove the tree(s) as soon as scheduling permits.

Maintenance:

City staff have noted some minor deficiencies with the tree(s) that require correction. The tree(s) will require the following as soon as scheduling permits:

Action as follows:

Monitor:

The tree(s) is in a healthy state and there is no further action required at this time. Please continue to monitor.

Tree Removal

Priority is given to trees based upon hazard ratings; the most hazardous trees have the highest priority for removal, while lower risk trees are completed as soon as scheduling permits. Current wait times for the removal process is up to 12 months.

Stump Removal

Involves the grinding of the stump below existing grade. The maintenance of the affected area is the responsibility of the landowner once the stump has been removed and the void filled with stump grindings. The stump removal will be scheduled immediately after the tree is removed. Stump removals are executed between June and October of the following year of the tree removal.

Tree Replacement

Planting is completed by CGS Forestry Staff. The tree is scheduled for replacement after the stump has been removed and utility clearances have been received. The CGS tree planting occurs in May to early June of the following year of the stump removal.

Tree Pruning

Program is a year round process where the primary purpose is tree health and public safety.

Individual tree pruning requirements may include:

- Removal of dead branches
- Clearance for pedestrian/vehicle traffic
- Visibility Clearance for stop signs, traffic signals
- Clearance from buildings
- Crown thinning for tree health/vigor and improved sunlight penetration
- Crown balance to correct for storm damage

Private Tree:

The tree(s) has been found to be on private property. As such, maintenance of the tree(s) is the landowner's responsibility.

All Urban Forest Management Activities are performed by a trained and qualified forestry crew. Please keep your family (and pets) at a safe distance from the workers and equipment at all times.



Tree Warden's Notes:

Address: _____

Date: _____

Should you have any questions or concerns, call **311** and use **reference number**



Approximate start date: _____

Cher résident,

Une évaluation de la santé des arbres a été effectuée sur la propriété municipale adjacente à votre adresse. Un forestier professionnel de la Ville du Grand Sudbury a inspecté l'arbre (les arbres) et a recommandé ce qui suit :



Élagage

Abattage :

L'arbre se dépérit (Les arbres se dépérissent) gravement, est (sont) malade(s) ou est (sont) instable(s). Par conséquent, son (leur) abattage a été inscrit au calendrier. Le personnel forestier viendra abattre l'arbre (les arbres) dès que son calendrier le lui permettra.

Entretien :

Le personnel municipal a noté quelques problèmes mineurs avec l'arbre (les arbres), lesquels exigent une mesure corrective. L'arbre (Les arbres) aura (auront) besoin de la mesure suivante dès que le calendrier le permettra :

Autre :

Surveillance :

L'arbre est (Les arbres sont) en santé et aucune autre mesure n'est requise pour l'instant. Veuillez continuer à le(s) surveiller.

Abattage des arbres :

La priorité est accordée aux arbres en fonction du risque. Les arbres qui posent le plus grand risque sont abattus en priorité, tandis que les arbres à faible risque seront abattus dès que le calendrier le permettra. Le délai actuel d'attente pour l'abattage d'un arbre est de jusqu'à 12 mois.

Enlèvement des souches :

Le dessouchage exige le rognage de la souche jusque sous le niveau actuel du sol. Une fois que la souche est enlevée et que le trou est rempli avec les copeaux, c'est au propriétaire foncier que revient la responsabilité d'entretenir l'espace touché. Le dessouchage sera inscrit au calendrier une fois que l'arbre sera abattu. Le dessouchage est effectué de juin à octobre de l'année suivant celle de l'abattage.

Plantation d'arbres de remplacement :

La plantation est assurée par le personnel forestier de la Ville du Grand Sudbury. La plantation d'un arbre de remplacement est inscrite au calendrier une fois que la souche est enlevée et que les services publics ont donné le feu vert. La plantation de l'arbre a lieu en mai ou au début de juin de l'année suivant celle du dessouchage.

Programme d'élagage des arbres :

L'élagage est une activité entreprise toute l'année. L'élagage a pour objectifs principaux d'assurer la santé des arbres et la sécurité du public.

Nous procéderons à l'élagage dans les situations suivantes :

- Enlèvement de branches mortes
- Dégagement des voies pour les piétons et les automobilistes
- Dégagement de la ligne de visibilité des panneaux d'arrêt et des feux de circulation
- Dégagement des immeubles
- Éclaircissage pour assurer la santé ou la vigueur de l'arbre et favoriser la pénétration des rayons du soleil
- Taillage de la couronne pour compenser les dommages subis lors d'une tempête

Arbre Privé :

L'on a constaté que l'arbre (les arbres) pousse(nt) sur une propriété privée. À ce titre, c'est au propriétaire foncier que revient la responsabilité d'entretenir cet (ces) arbre(s).

Toutes les activités de gestion forestière en région urbaine sont entreprises par un personnel forestier qualifié et bien formé. Veuillez tenir votre famille (et vos animaux de compagnie) à une distance sécuritaire des travailleurs et de l'équipement.



Notes de l'agent(e) de conservation des arbres

Adresse : _____

Date : _____

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez composer le **311** et citer le **numéro de référence**



Date de début approximative : _____